

CHARTE D'UTILISATION DU LOGO



VILLE DE MAIZIÈRES-LÈS-METZ

PRESENTATION DU LOGOTYPE



MAIZIÈRES-LÈS-METZ

- Une écriture fine, douce mais qui s'affirme, rappelant le caractère institutionnel. Elle représente la **modernité**, la **rigueur**, le **design** avec des lignes épurées.
- Un **kaléidoscope** qui donne une illustration symbolique de la façon dont on peut créer quelque chose de **nouveau** en s'inspirant de ce qui existe déjà. Une figure réconciliant les termes apparemment opposés de la **stabilité** et du **changement**, de l'**identité** et de la **différence**.
- Les nombreuses couleurs de ce kaléidoscope représentent la **richesse** et la **diversité** des atouts, des services et des activités de la Ville.
- La croix de **Lorraine** stylisée évoque l'**ancrage régional** et symbolise une **ville carrefour**.

LA REGLEMENTATION

PRÉAMBULE

Il s'agit de remplacer, de façon systématique et progressive, toutes les autres représentations graphiques caractérisant la commune.

Le nouveau logo sera appliqué progressivement aux différents services et équipements municipaux. Il restera la marque distinctive de l'autorité administrative (utilisé, sur le papier à lettre en-tête, conjointement avec le Blason et la Croix de Guerre 39-45).

UTILISATION

Toute personne physique ou morale peut utiliser le logotype conformément à la présente charte pour des besoins promotionnels, d'information, de visibilité et de définition géographique.

L'utilisation du logo de Maizières-lès-Metz doit être liée à une action d'information ou de communication en faveur du territoire.

Il peut être utilisé aussi bien par les entreprises, les associations, les services de la Mairie et autres institutions que par l'ensemble de la population.

DEMANDE D'AUTORISATION

Si vous souhaitez faire figurer le logo de la Ville de Maizières-lès-Metz sur un quelconque support, merci d'effectuer une demande préalable par courriel à l'adresse: communication@maizieres-les-metz.fr auprès du service Communication et accepter l'utilisation de la présente charte.

Après acceptation de la charte d'utilisation et autorisation délivrée, le logo peut figurer sur tous supports papier et numérique.

Le service Communication vous transmettra le logo en version numérique (plusieurs formats disponibles) par email.

(L'utilisation du logo est soumise à autorisation du Maire. Quel que soit le cas d'espèce, la commune de Maizières-lès-Metz se réserve le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation de son logo, pour garantir son utilisation conformément à la loi, l'éthique et à l'intérêt général).

LA REGLEMENTATION

AYANT-DROITS

• La mairie de Maizières-lès-Metz

Les services municipaux se doivent d'utiliser le logo dans le respect de sa charte d'utilisation, portée à la connaissance de chacun.

• Les entreprises

Le logo peut être notamment utilisé sur tous les supports de communication pour illustrer des relations partenariales avec la commune, des actions de sponsorings dûment établies. Le logo peut être utilisé en tant qu'identifiant géographique et signe de reconnaissance territoriale sur tous supports papiers et numériques, à l'exception des produits commercialisés.

Comme pour toute personne physique ou morale, la structure devra demander une autorisation que la Mairie délivrera au cas par cas.

• Les associations

Vous êtes bénéficiaire d'une aide de la Ville de Maizières-lès-Metz pour organiser une manifestation, un évènement ponctuel, pour réaliser un investissement, contribuer au fonctionnement de votre structure, et vous devez imprimer une invitation, un programme, une affiche, une brochure, un panneau ...

Dans ces conditions de sponsoring ou partenariat, la Ville de Maizières-lès-Metz vous demande en retour que tous ces documents reproduisent son logo. L'utilisation du logo requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans cette charte graphique.

Il est souhaitable que chaque document sur lequel est apposé le logo nous soit transmis.

VERSION UTILISABLE

Vous utiliserez prioritairement la version couleur.

Lorsque le fond couleur ne permet pas une bonne visibilité du logo, une version sur fond blanc du logo devra être utilisée selon l'esthétique du document.

Le logo peut être exceptionnellement utilisé en version noir et blanc.

- Quand les contraintes techniques l'obligent :
 - Télécopie.
 - Photocopie noir et blanc.
 - Tampon.
- Quand le procédé de reproduction ne permet pas un bon repérage des couleurs.
- Quand la teinte du fond réduit sa lisibilité.

LA REGLEMENTATION

RESTRICTIONS

L'utilisation du logo doit suivre scrupuleusement les instructions de cette charte afin de garantir une homogénéité graphique.

Afin de préserver la lisibilité du logo, et dans le cas où une taille minimum doit être utilisée, celui-ci ne doit pas être utilisé à une taille inférieure à celle-ci :

- Hauteur : 5 mm



INTERDICTIONS

Le logo ne peut-être modifié (proportions, couleurs, éléments constitutants) et ne peut être sujet à aucune transformation, animation, ou tout autre processus, si ce n'est par la Mairie. Le logo devra être utilisé dans son intégralité, sans jamais être dissocié de sa base-ligne «Maizières-lès-Metz».

En tant qu'identifiant visuel de la commune, le logo se doit d'être correctement utilisé. En cas de doute, veuillez contacter le service communication de la mairie qui saura vous conseiller.

LES SUPORTS

- Documents de papeterie à usage externe
 - Papier en-tête de la Ville
 - Enveloppes de la Ville
 - Cartes de visite (Maire, adjoints, chefs de services)
 - Fax
 - Cartons d'invitation...
- Documents de papeterie à usage interne
- Documents d'édition administratifs à usage externe ou interne
- Vidéoprojections (Powerpoint), dossiers de presse, pochettes cartonnées...
- Véhicules de la Ville
- Supports de communication
 - Sites Internet, signatures des courriels
 - Signalétique extérieure
 - Guides de communication : guide pratique de la Ville, guide pratique de l'agent
 - Bulletin municipal, affiches, flyers.
 - Produits dérivés divers : gobelets, gadgets, autocollants, bannières, fanions, kakemono, banderoles, cadeaux de mariage, casquettes, stylos, tee-shirts...

La commune de Maizières-lès-Metz se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation du logo de Maizières-lès-Metz à tout moment et sans préavis.

LE LOGOTYPE



LES RÈGLES À SUIVRE

Police Obligatoire: Philosopher - Regular

Le logo doit toujours être utilisé intégralement (symbole+nom).

Le logo doit toujours être utilisé avec les couleurs d'origine.

Le logo doit toujours être utilisé en niveau de gris pour les impressions noir et blanc.

LA **COLORIMETRIE**

Maizières
lès-Metz



Maizières
lès-Metz



LES CODES COULEURS

	ROSE #e72786	c:3 m:96 j:7 n:0
	BLEU #57a8de	c:62 m:20 j:0 n:0
	JAUNE #ffe966	c:3 m:3 j:73 n:0
	VERT #56a966	c:70 m:11 j:79 n:1
	MAUVE #562487	c:83 m:100 j:8 n:2
	VIOLET #5e205d	c:69 m:100 j:32 n:22

Niveaux de Gris du plus clair au plus foncé :

   #e9e9e9 - #7d7d7d - #3e3e3e

L'UTILISATION

Maizières
lès-Metz 

1.

Maizières
lès-Metz 

2.

UTILISATION SUR FOND COULEUR

Police Obligatoire: Philosopher - Regular

1. Lors d'une utilisation du logo sur un fond de couleur foncé, celui-ci devra impérativement être inséré dans un cartouche rectangulaire blanc ceci afin de préserver son intégrité et donc sa lisibilité.
2. Lors d'une utilisation du logo sur un fond de couleur très clair, celui-ci pourra être utilisé sans cartouche à condition que sa lisibilité soit préservée.



UTILISATION SUR UNE IMAGE

Les règles d'utilisation du logo Maizières-lès-Metz sur une image sont les mêmes que sur un fond coloré dans la mesure où sa lisibilité reste parfaitement intacte.

SERVICE COMMUNICATION
de la Ville de **Maizières-lès-Metz**

www.ville-maizieres-les-metz.fr
communication@maizieres-les-metz.fr

Maizières
lès-Metz 